

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 novembre 2024

L'an 2024 et le 28 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 novembre 2024.

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Date d'affichage : 21 novembre 2024

Délibération N° 28-11-2024 / N°182

Etaient présents les membres en exercice : 63

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 3

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 81

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Michel Petit, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Jean Bridel, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Romuald Delattre, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Magalie Jonard, Eric Caron, Henri Cuvillier, Chantal Dufresne, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand.

Absents suppléés : René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sébastien Henquenet, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Martine Gérard

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Lionel Cayet ayant donné procuration à Michel

Seroux, Béatrice Dausse ayant donné procuration Hugues Legoux, Julien Bellengier ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Pierre Cuvillier ayant donné procuration Monique Debeaumont, Christian Boucly ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Damien Bricout, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Roland Descamps ayant donné procuration à Marie Bernard, Yves Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Emmanuel Iooos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hubert Dingreville

Titre de la délibération : Rapport sur la mise en œuvre des actions correctives sollicitées par la chambre régionale des comptes

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes a été contrôlée pour sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes en décembre 2022. Un rapport d'observations définitives nous a été transmis le 2 mai 2023. Celui-ci recommandait un rappel au droit et un rappel de performance, comme noté ci-dessous :

Rappel au droit

- **Etablir un rapport d'activité annuel et le transmettre aux maires de chaque commune : article L.5211-39 du CGCT**
- **Réaliser les inscriptions de restes à réaliser en investissement conformément aux instructions budgétaires et comptables applicables à chaque budget**
- **Tenir un inventaire comptable des immobilisations régulièrement mis à jour et assurer sa conformité avec l'état de l'actif en application des instructions budgétaires et comptables**

Rappel de Performance :

- **Soumettre chaque année au conseil communautaire un plan pluriannuel d'investissement s'appuyant sur une prospective financière concernant l'ensemble des services de la Communauté de Communes.**

Dans le cadre de la procédure de contrôle, il nous appartient de présenter au conseil communautaire, 1 an après établissement du rapport, les mesures mises en place par la Communauté de Communes pour répondre à ces observations.

Les mesures prises par la Communauté de Communes depuis sont les suivantes :

Rappel au droit

- **Etablir un rapport d'activité annuel et le transmettre aux maires de chaque commune : article L.5211-39 du CGCT** : Les rapports d'activités 2022 et 2023 ont été réalisés et transmis aux communes pour présentation à leurs conseils municipaux
- **Réaliser les inscriptions de restes à réaliser en investissement conformément aux instructions budgétaires et comptables applicables à chaque budget :**

Depuis l'exercice budgétaire 2023 nous respectons la règle comptable sur les restes à réaliser en dépenses à partir du moment où on constate l'engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

En ce qui concerne les restes à réaliser en recettes. Depuis l'exercice budgétaire 2023 nous inscrivons en restes à réaliser que les **recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits).**

- **Emprunts** : c'est le contrat de prêt non réalisé qui n'a pas fait l'objet d'un titre de recette qui constitue un RAR.
- **Subventions** : seuls les arrêtés de subventions notifiés sont pris en compte dans le calcul des RAR..
- **Tenir un inventaire comptable des immobilisations régulièrement mis à jour et assurer sa conformité avec l'état de l'actif en application des instructions budgétaires et comptables** : la tenue de l'inventaire est effective depuis le passage en M57, un travail de mise à jour est en cours avec le conseiller aux décideurs locaux. Compte tenu de la charge de travail que cela représente, cette mise à jour s'étalera sur plusieurs années

Rappel de Performance :

- **Soumettre chaque année au conseil communautaire un plan pluriannuel d'investissement s'appuyant sur une prospective financière concernant l'ensemble des services de la Communauté de Communes.** Le Plan Pluriannuel d'Investissement est en cours de mise à jour pour intégrer les réalisations 2023 dès sa finalisation il sera présenté au conseil communautaire.

Suite à l'avis favorable du bureau du 19 novembre 2024 le conseil communautaire valide à l'unanimité les procédures décrites ci-dessus et mises en place par le service financier. Elles seront transmises pour réponse à la Chambre Régionale des Comptes.


Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/11/2024 et publication ou notification du 29/11/2024


